



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme**  
Cabinet  
Bureau de la Représentation de l'État

La Préfète

Valence, le **17 OCT. 2022**

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
du département

En communication à :

- Madame la Sous-Préfète de  
l'arrondissement de DIE
- Monsieur le Sous-Préfet de  
l'arrondissement de NYONS
- Madame la Sous-Préfète de  
l'arrondissement de VALENCE

**OBJET :** Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion du 23<sup>ème</sup> anniversaire de la loi n° 99-882 du 18 octobre 1999 relative à la substitution, à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », de l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc »

J'ai l'honneur de vous informer que conformément aux instructions de Madame la Première ministre, **les bâtiments et les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales** toute la journée du mardi **18 octobre 2022** à l'occasion de la journée mentionnée en objet.

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

La Préfète,

Elodie DEGIOVANNI